



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE
KORDOFAN-SUD**

ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME



TABLE DES MATIÈRES

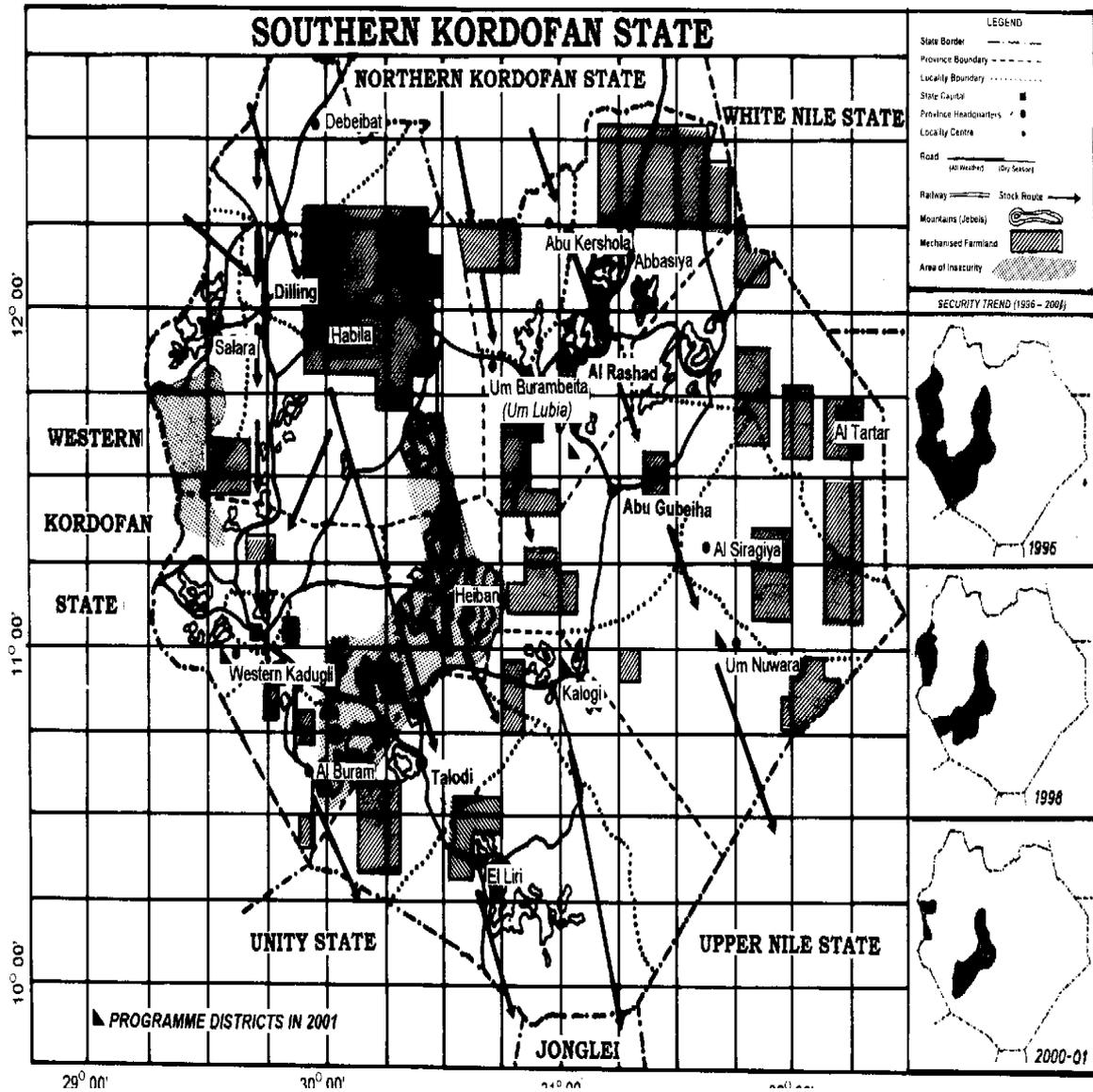
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
I. INTRODUCTION	1
II. AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION	1
III. LA SITUATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SON INCIDENCE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	4
IV. ACCÈS DU GROUPE CIBLE AUX SERVICES FOURNIS PAR LE PROGRAMME	4
V. RESPECT DES CLAUSES ET GARANTIES ÉNONCÉES DANS L'ACCORD DE PRÊT	5
APPENDICES	
I. LOCALITY SELECTION (SÉLECTION DES MUNICIPALITÉS)	1
II. COMMUNITY SELECTION (SÉLECTION DES COMMUNAUTÉS)	2
III. BENEFICIARY SELECTION CRITERIA (CRITÈRES DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES)	4



SIGLES ET ACRONYMES

BAfD	Banque africaine de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UGP	Unité de gestion du programme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Division Proche-Orient et Afrique du Nord – novembre 2001

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE KORDOFAN-SUD
ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de développement rural dans le Kordofan-Sud a été examiné pour la première fois lors de la soixante-neuvième session du Conseil d'administration du FIDA, en mai 2000. À cette occasion, la proposition a été jugée techniquement satisfaisante, mais certains administrateurs ont exprimé quelques inquiétudes à l'égard de l'environnement général dans lequel le programme serait mis en œuvre. En particulier, ils se sont demandé si la situation en matière de sécurité n'aurait pas d'incidence négative sur l'exécution, et si cela ne risquait pas, par contre-coup, d'empêcher tous les bénéficiaires cibles d'avoir un accès équitable aux activités du programme.
2. Le programme a été ultérieurement approuvé par le Conseil d'administration à sa soixante-dixième session. Lors de cette session, il a été convenu qu'au bout de la première année d'exécution une note d'information, qui indiquerait l'état d'avancement, répondrait aux préoccupations manifestées et confirmerait au Conseil l'existence de mécanismes permettant le bon déroulement du programme, serait préparée.

II. AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION

3. Le programme est entré en vigueur en février 2001, c'est-à-dire environ quatre mois après la signature de l'accord de financement entre le Gouvernement soudanais et le FIDA. À cette date, le don subsidiaire et l'accord de mise en œuvre entre le Ministère fédéral des finances et de l'économie nationale et le Gouvernement de l'État du Kordofan-Sud avait été signé; le conseil d'administration du programme, présidé par le Ministre de l'État du Kordofan-Sud pour l'agriculture, les ressources animales et l'irrigation avait été désigné; le directeur général du programme, le contrôleur financier et le responsable de l'évaluation avaient été nommés; les arrangements financiers du programme avaient été finalisés; le compte du programme avait été ouvert auprès de la El Nilein Bank à Kadugli et le gouvernement y avait versé sa contribution initiale, soit la contre-valeur de 30 000 USD. Le compte spécial avait été ouvert en francs suisses (CHF) auprès de la Banque du Soudan et le FIDA y avait effectué le dépôt initial de 2,15 millions de CHF.
4. Un facilitateur international a été recruté et envoyé à Kadugli afin de contribuer à la mise en route du programme dans le cadre du Mécanisme spécial d'intervention du FIDA. Parallèlement, l'Unité de gestion du programme (UGP) a été mise en place et l'ensemble de son personnel a été recruté par voie de concours. Les rémunérations étant comparables à celles du secteur privé, l'équipe de gestion du programme en place est extrêmement compétente et hautement qualifiée. Ses principaux responsables ont tous une grande expérience en matière de développement rural financé par des sources multinationales et bilatérales. La plupart d'entre eux ont travaillé en qualité de cadres dans divers programmes de développement et de réhabilitation exécutés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Tous les membres du personnel sont originaires du Kordofan-Sud.
5. Le Gouvernement de l'État du Kordofan-Sud a mis à la disposition de l'UGP un bureau et des logements construits à Kadugli dans le cadre du Projet de développement agricole de la région financé par la Banque africaine de développement. Le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et de l'irrigation de l'État a également mis des bureaux régionaux à la disposition des responsables des opérations à Dilling et à Abu Gubeiha.



6. Le facilitateur international a préparé, en collaboration avec les cadres de l'UGP, le projet de manuel d'exécution du programme, qui décrit les modalités et les procédures à suivre par les organismes de gestion et d'exécution du programme. Ce manuel détaille les responsabilités des participants, les procédures de contrôle financier, de planification et de budgétisation, ainsi que les directives en matière de passation des marchés, les critères de sélection des municipalités et des communautés participant au programme ainsi que les organisations communautaires, le système de gestion de l'information et les indicateurs de performance utilisés. Le manuel a été approuvé par le FIDA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et a été adopté en tant que document de travail par le Conseil d'administration du programme.

7. Le facilitateur a également aidé les responsables de l'UGP à établir le premier plan de travail et budget annuel du programme sur la base des résultats attendus, des activités et apports par composante sous forme d'objectifs quantitatifs mensuels. Le budget a été préparé sur une base encaissement-décaissement mensuelle pour chaque activité, composante et catégorie de dépenses du FIDA et les besoins de financement liés au prêt et au don du FIDA ainsi que du Gouvernement soudanais. Les objectifs ont été clairement définis en fonction du calendrier d'application du programme présenté dans le rapport d'évaluation à cette différence près que cinq municipalités et non quatre ont été sélectionnées pour l'intervention initiale afin d'assurer la répartition la plus équitable possible des activités. L'UNOPS a par la suite approuvé le plan de travail et budget annuel sans modification.

8. Un plan général a été préparé pour la passation des marchés de biens et de services au cours de la première phase du programme. Ce plan a été approuvé par l'UNOPS, et des formulaires types d'appel d'offres international et d'appel à la concurrence locale ont été préparés conformément aux procédures applicables du FIDA. Les cahiers des charges ont été définis et la passation des marchés relatifs aux biens (véhicules, équipement et mobilier) et aux travaux civils correspondant à la première année du programme a débuté.

9. L'atelier de démarrage organisé à Kadugli en mai 2001 a rassemblé des représentants de toutes les parties et a atteint le but visé, à savoir parvenir à une compréhension commune de l'objectif du programme, de l'approche adoptée et des rôles respectifs de chacun. Il a donné lieu à un débat général sur les critères de sélection des municipalités et des communautés. Les critères énoncés dans le projet de manuel d'exécution ont été globalement jugés équitables, réalistes et conformes aux dispositions énoncées dans les documents du programme.

10. Les municipalités ont été sélectionnées en priorité sur la base d'informations vérifiables concernant les besoins les plus pressants – par exemple la disponibilité en céréales de base et l'accès aux services – ainsi que leur engagement à mettre en place des services communautaires viables, responsables d'un rapport coût/efficacité satisfaisant et à faire le maximum pour atteindre les objectifs fixés et préserver les biens.

11. Sur cette base, les parties ont décidé que le programme concernerait dans un premier temps les municipalités de Kadugli-ouest (district de Kurongo Abdulla), Salara, Rashad (district de Tagmalla), Um Nwara et Kalogi (district de Dar-es-Salaam). Le district de Kurongo Abdulla et la localité de Salara étaient jusqu'à une date récente victimes de troubles civils et sont limitrophes de régions auxquelles les agents du gouvernement ne peuvent accéder. Par ailleurs, le district de Dar-es-Salaam est bordé, à l'ouest, de zones montagneuses et tenues par les rebelles.

12. Depuis l'atelier, le programme a bien avancé. Le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et de l'irrigation a envoyé des équipes de vulgarisation dans les municipalités sélectionnées, comme il s'y était engagé. Ces équipes se composent d'un responsable des activités du programme au niveau local et d'un agent de vulgarisation, homme ou femme. Le responsable de



l'équipe a reçu une formation intensive aux méthodes participatives de vulgarisation et à l'approche adoptée par le programme en ce qui concerne l'organisation communautaire. Afin de faciliter la formation des responsables d'équipes et l'organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation, il a été fait appel à des organisations non gouvernementales nationales ayant déjà travaillé en liaison avec le PNUD. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation ont effectivement permis d'intégrer les 20 premières communautés au programme, comme prévu. Leurs organisations ainsi que les groupes de femmes devraient être opérationnels à la fin de 2001.

13. L'une des préoccupations exprimées par le Conseil d'administration avait trait à la répartition équitable des activités du programme, du fait que le groupe cible comprend des populations vivant dans des zones non accessibles par les services de l'État et des éleveurs nomades. Les premières municipalités ont donc été choisies de façon à toucher plus facilement, grâce aux mouvements de population et aux groupes familiaux, les populations vivant dans des zones adjacentes, non contrôlées, et leur faire parvenir des semences améliorées et des outils manuels ainsi que des messages de vulgarisation. Les mécanismes nécessaires seront en place avant la prochaine campagne et feront intervenir étroitement le coordonnateur local de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que les organisations non gouvernementales internationales. Le programme procède également au renforcement des services vétérinaires publics: d'ici la fin de l'année tous les bureaux vétérinaires régionaux auront reçu un véhicule spécialement équipé et tous les agents vétérinaires auront reçu du matériel. Un calendrier de visite de chaque localité de l'État et de contacts réguliers avec la population pastorale dans leurs camps et aux points d'eau pour leurs troupeaux a été établi.

14. En ce qui concerne l'utilisation des terres et l'accès aux parcours, qui sont d'importantes causes de conflit, le programme a déjà obtenu des résultats sensibles. Le gouvernement de l'État a constitué un comité pour l'utilisation des terres qui a approuvé le cadre de référence de l'étude de la stratégie de gestion des parcours préparé par le facilitateur, et les spécifications relatives aux services de consultant ont été diffusées. Ces activités ont été menées en étroite collaboration avec l'étude parallèle prévue dans le cadre du Projet de développement rural du Kordofan-Nord également financé par le FIDA. La sélection du consultant et le démarrage des études auront lieu une fois que le conseiller expatrié de gestion du programme prendra ses fonctions à Kadugli.

15. Le cofinancement des services d'appui communautaire n'a pas encore été obtenu. En attendant que les arrangements à ce sujet soient conclus, le programme opérera en coordination avec les activités dans le domaine de la santé et de l'eau engagées dans le cadre de l'initiative en faveur des enfants des villages entreprise par l'UNICEF, dont un représentant siège au Conseil d'administration du programme.

16. Un contrat a été signé entre le Gouvernement soudanais et le conseiller expatrié de gestion du programme, qui arrivera à Kadugli en décembre 2001. Ce conseiller, habitué à travailler dans des zones isolées et difficiles au plan logistique, a une grande expérience de l'exécution des projets du FIDA dans le pays et connaît les procédures de supervision appliquées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Il a également participé de près à l'élaboration du programme et à sa mise en route.

17. En ce qui concerne les autres besoins en matière d'assistance technique, les cahiers des charges ont été établis et la sélection préalable est en cours conformément aux procédures du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Toute l'assistance technique devrait être en place d'ici la fin du premier trimestre 2002, y compris en ce qui concerne le crédit rural. En prévision de la mise sur pied de services financiers en faveur du groupe cible, la Banque agricole du Soudan a réouvert sa succursale à Kadugli, comme prévu dans l'accord de financement conclu avec le FIDA.



III. LA SITUATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SON INCIDENCE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

18. Une carte présentant la situation en matière de sécurité dans le Kordofan-Sud a été communiquée au Conseil d'administration à sa soixante-dixième session. La situation s'est quelque peu améliorée au sud de Kadugli, mais dans l'ensemble les secteurs sous contrôle ou non des autorités n'ont guère évolué, et la délimitation entre les différentes zones reste mal définie. On constate toujours des affrontements sporadiques, et qui sont pour l'essentiel des raids menés après la saison des pluies, alors que les récoltes vont commencer. Après deux incidents de ce type au début d'octobre 2001, le personnel de l'ONU chargé de la sécurité a interdit aux agents de l'ONU et au personnel des organisations non gouvernementales internationales d'emprunter la route entre Dilling et Kadugli en attendant de faire le point de la situation. Cette décision ne s'applique cependant pas aux véhicules officiels ou privés ni au personnel de projet. En ce qui concerne l'accès à Kadugli, une liaison aérienne régulière depuis Khartoum a été inaugurée après que la piste d'atterrissage locale ait été modernisée.

19. L'équipe du programme a constaté qu'elle pouvait travailler sur le terrain et qu'elle bénéficiait de la coopération pleine et entière des autorités, qui ont mis des moyens de transport à la disposition du personnel de l'UGP pour conduire leurs activités en attendant l'arrivée des véhicules du programme. De même, les équipes locales de vulgarisation et les organisations non gouvernementales participantes ont pu mener à bien leur campagne de sensibilisation et de mobilisation dans la plupart des municipalités sélectionnées en premier avec le soutien et la participation sans réserve des autorités locales.

20. Les responsables du programme n'en sont pas moins conscients des risques qui existent et suivent de près la situation en matière de sécurité sur le terrain, comme dans le cas de déplacements de personnel. Le bureau de Kadugli et le personnel opérationnel disposent de téléphones par satellite qui leur permettent d'établir plus facilement des communications que les radios haute fréquence. De plus, le gouvernement a délivré rapidement, par l'intermédiaire du Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, des permis de voyage sans restriction au conseiller expatrié ainsi qu'au personnel du FIDA et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour leur permettre de travailler dans l'État du Kordofan-Sud et de suivre le déroulement des activités du programme.

IV. ACCÈS DU GROUPE CIBLE AUX SERVICES FOURNIS PAR LE PROGRAMME

21. Afin de simplifier les opérations administratives, le gouvernement a rationalisé les municipalités dans chaque État de façon à regrouper et à utiliser au mieux le personnel et les ressources disponibles pour offrir des services aux populations rurales. Du fait de cette politique, les 30 municipalités qui existaient dans le Kordofan-Sud au moment où le programme a été élaboré ont été fusionnées en 19 nouvelles municipalités, en tenant compte de l'espace occupé et de la composition tribale de la population. En outre, et contrairement à ce que prévoyaient de nombreux observateurs, des mesures sont prises en vue de l'organisation d'élections locales à la fin 2001.

22. Cette réorganisation favorisera l'exécution du programme et l'accès du groupe cible aux activités car:

- a) l'agent principal d'exécution du programme pourra plus facilement nommer du personnel qualifié et expérimenté dans les municipalités;



- b) les dépenses d'infrastructure seront moins élevées, ce qui permettra de mieux répartir les ressources disponibles en faveur des activités destinées au groupe cible; et
- c) dans le cadre des nouvelles municipalités, il sera plus facile d'atteindre équitablement tous les bénéficiaires potentiels dans le respect des règles locales ou traditionnelles, et de tenir compte de la variabilité des mouvements de populations.

23. À sa soixante-dixième session, le Conseil d'administration s'est déclaré préoccupé par le fait que les activités destinées aux populations vivant dans des zones peu sûres ou non contrôlées se limitent à la fourniture de lots de survie composés de semences améliorées et d'outils agricoles manuels de base. Il convient de préciser ici que la fourniture de ces intrants n'est pas considérée comme une activité humanitaire ponctuelle mais s'inscrit dans le cadre de la stratégie de vulgarisation destinée à permettre aux communautés les plus pauvres, aussi bien dans les régions sous contrôle des autorités que dans les autres, d'utiliser de meilleures semences et d'adopter des méthodes d'élevage plus efficaces afin d'accroître leur productivité et donc d'améliorer leurs conditions de vie. Ces intrants sont désormais également distribués par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales présents dans le pays comme première mesure en vue de permettre aux populations défavorisées de parvenir à l'autosuffisance alimentaire au lieu de continuer à dépendre de l'aide humanitaire.

24. L'équipe du programme considère que celui-ci repose sur des bases saines, mais qu'il doit être complété par un appui technique approprié. À cette fin, les premières communautés choisies sont en train de sélectionner leurs propres agents de vulgarisation avec l'appui des équipes de vulgarisation locales. Dans le cas des localités de Kadugli Ouest et de Salara qui, jusqu'à une date récente, échappaient au contrôle des autorités, on a pu constater que le mouvement rebelle avait également désigné des agents de vulgarisation. Ces agents continueront de bénéficier d'un appui du programme et seront chargés de distribuer les lots de démarrage dans leurs communautés comme au sein des groupes familiaux plus larges. Un dialogue a été engagé avec le coordonnateur local de la FAO et le personnel du Save the Children Fund afin qu'ils apportent une assistance lorsqu'il n'est pas souhaitable de faire appel au personnel de vulgarisation local, et en conséquence le nombre de lots a été revu à la hausse afin de répondre à l'accroissement de la demande qui en résultera.

V. RESPECT DES CLAUSES ET GARANTIES ÉNONCÉES DANS L'ACCORD DE PRÊT

25. Jusqu'à présent, le Gouvernement soudanais a respecté l'ensemble des obligations figurant dans l'accord de financement et les garanties énoncées dans les documents du programme. Le financement de contrepartie est satisfaisant. Le premier versement a été effectué à l'ouverture du compte du programme et des dépôts réguliers ont été par la suite effectués par le Ministère fédéral des finances et de l'économie nationale pour maintenir le solde à un niveau approprié, ce qui reflète l'attachement des autorités fédérales comme de celles de l'État du Kordofan-Sud au programme et à ses objectifs.

26. Le groupe cible est composé de l'ensemble de la population rurale du Kordofan-Sud, y compris la population qui y vit dans une sécurité précaire ou qui n'a pas accès aux services publics. Le choix des premières localités a permis d'assurer une couverture équitable. Environ 40% des communautés qui devraient bénéficier en priorité pleinement du programme se trouvent dans des régions qui ont connu des troubles civils ou qui échappaient jusqu'à une date récente au contrôle du gouvernement.



27. Le contrat signé avec le conseiller expatrié de gestion du programme énonce les conditions d'emploi et les responsabilités stipulées dans l'accord de financement, et prévoit notamment que le conseiller résidera à Kadugli.

28. Le système de gestion de l'information dans le manuel d'exécution repose sur le cadre logique du programme et décrit les procédures de collecte et de compilation des données pour l'établissement régulier de rapports concernant les résultats obtenus et des indicateurs utilisés à cet effet, des états financiers avec les indicateurs pertinents et les indicateurs d'impact, y compris les conditions de déclenchement de la deuxième phase du programme.



LOCALITY SELECTION

**(Source: Programme Implementation Manual
incorporating criteria agreed at the Start-up Workshop)**

1. The selection of the localities for the introduction of the complete package of programme interventions will be made by the PMU and the state authorities (through the Programme Executive Board) in such a way as to ensure the greatest opportunity for the successful achievement of targets and safeguarding of assets. Priority between the localities is on the basis of greatest need, i. e. the staple grain balance of the rural communities and lack of basic services and amenities, and the commitment of the localities to establishing accountable, cost-effective and sustainable community services.

2. The parameters for the selection of the initial localities will be based on existing data that is considered reasonably reliable and that can be verified. They are also key indicators for the separate component outputs of the programme. The parameters, which are not intended to be exclusive and may be modified as the programme progresses, are:

- (a) locality population (from the estimates of the Bureau of Statistics in Kadugli);
- (b) staple grain production per head of locality population (from the Save the Children Fund (SCF) Crop Assessment Survey, 1997/98);
- (c) economic purchasing power as additional staple grain not produced per head of locality population (from the SCF Crop Assessment Survey, 1997/98);
- (d) percentage of locality population enrolled in schools (from state Ministry of Education records);
- (e) number of locality population per operating hand water pump (from state Ministry of Engineering Affairs and UNICEF records);
- (f) number of locality population per operating locality health facility, including clinics, dispensaries and dressing stations (from state Ministry of Health records); and
- (g) number of locality population per number of locality technical services staff (from state Ministry of Finance and Economic Planning).



COMMUNITY SELECTION

(Source: Programme Implementation Manual)

1. The Community Selection Committee (CSC) appointed in each locality, will be responsible for selection of communities, villages and village clusters hamlet to be included in the programme, each year. The CSC will meet once each year to approve a short-list of communities recommended by the locality and will meet a second time following detailed field surveys of short-listed communities for the final selection of communities.

2. The selection process will be carried out in accordance with pre-defined procedures and according to the following selection criteria:

- (a) demonstrable and genuine food deficit - e.g. the long-term staple grain balance of the smallholder men and women, and the willingness of the smallholders and potential to improve productive capacity;
- (b) interest and degree of commitment of the potential beneficiaries to co-operate with, and to participate in the programmes' approach of self-supporting activities and user-pays agricultural extension and social services through fiscal responsibility and partnership at locality level;
- (c) sufficient population density to ensure that the Community Development Committee will be financially viable and that community activities will be sustainable;
- (d) lack of existing social services and lack of presence of activities run by other organisations;
- (e) demonstrable practical ability to participate effectively in programme interventions, e.g. presence of active spontaneous associations, unions or other local organisations, including women's interest groups;
- (f) recourse to the Native Administration for such issues as conflict resolution; and
- (g) communities that are, or have been, affected by social disruption through civil unrest or out-migration for various reasons.

3. The first stage in the community selection process will be a study by each Locality Extension Teams or, as the case may need, an NGO. This will be done in conjunction with field visits for the awareness campaigns undertaken by the Programme and be done in consultation with local resource persons such as Native Administration Leaders to the greatest extent possible. During the awareness campaigns all communities will be informed in each locality, or a sub-locality (district) in the larger localities through printed material and by direct contact from the Locality Extension Team or a contracted NGO, of the following:

- (a) objectives of the programme, with special reference to the poverty alleviation focus;
- (b) details of the process of community selection;
- (c) process for beneficiary selection; and



APPENDIX II

- (d) activities to be supported under the programme, with special emphasis on sub-projects and credit.

4. Existing data and statistics will be referred to assist in the community short-listing process. Information sources include the latest population census (Bureau of Statistics), available maps and geographic information, agricultural and livestock production data (state Ministry of Agriculture, Animal Resources and Irrigation (MAARI)), and socio-economic data at locality and village level (Ministry of Finance and Economic Planning, Locality Councils, Popular Committees and the Baseline Survey).

5. The Locality Extension Teams will rank communities, with respect to their living standards, based on the availability of the following information:

- (a) **infrastructure:** drinking water, number and % of houses constructed in the past five years and currently under construction, degree of damage from civil strife;
- (b) **services:** schools, health clinics, shops, markets;
- (c) **sources of income:** % income from:
- agriculture
 - off-farm activities in the village
 - working in neighbouring towns
 - remittances from outside the state or from overseas;
- (d) **cost of labour:** average cost of:
- skilled labour
 - unskilled labour;
- (e) **agriculture and forestry:**
- type field, horticulture and tree crops (rainfed and irrigated) and area of each crop
 - % of produce used for home consumption
 - crop prices and if marketed, method of marketing;
- (f) **livestock:**
- number of sheep and goats in the community group, and average per household
 - number of cattle in village, and average per household
 - number of donkeys and camels in village, and average per household.

6. Each Locality Extension Team, with the support and assistance of the relevant Programme Operations Manager, the Women's Development Officer and her counterparts in the MAARI, and the Monitoring and Evaluation (M&E) Officer, will prepare a report to the CSC. The report will demonstrate the methodology used in preparing the short-list and processing results on the basis of which communities have been included on the short-list. It will also propose a methodology for evaluating community eligibility and final community/village selection, which would be discussed by the CSC before village mapping surveys are carried out.



BENEFICIARY SELECTION CRITERIA

(Source: Programme Implementation Manual)

1. Beneficiary selection and participation will be based on the community and men and women farmers' involvement and interest in the programme. This will be determined by the Community Development Committees with the assistance of the Locality Extension Teams. The following are some general selection criteria for participating households:

- (a) the responsible head of the household resides in the village;
- (b) the household's principal activities are agricultural and/or pastoral;
- (c) the household does not have a record of frequent unjustifiable loan defaults (to either formal or in-formal credit sources);
- (d) willingness of each potential beneficiary to make a financial or in-kind contribution to activities supported by the Programme;
- (e) interest and readiness to participate and support community self-help institutions, namely the Community Development Committee and its sub-groups, and village-level men and women extension agents;
- (f) willingness to participate in the community sanduq for savings mobilisation; and
- (g) households that provide a commitment to abide by the terms and conditions of participation, including post-programme responsibilities for community-owned and controlled infrastructure maintenance.

2. Some flexibility in beneficiary selection will be maintained and there will be no objection to the inclusion of a limited number of knowledgeable and dynamic members of the community who could provide leadership for the beneficiary groups, as long as they do not dominate them. Regardless of poverty status or other considerations, the over-riding criterion will be a demonstrated willingness to participate as a full partner in the exercise and willingness to accept the specified responsibilities and contribution to community development in return for the programme's support.